

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N°007-2020)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 11 mars 2020

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 11 mars 2020,
en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 14 H 15 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers relatifs aux attaques perpétrées
dans la commune de Barga et l'épidémie de COVID-19
et entendu une communication orale.

I.1. Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale :

- **un rapport** relatif à la mission gouvernementale du 09 mars 2020 à Dinguila et à Barga situés dans la commune de Barga, Province du Yatenga et à Ouahigouya, chef-lieu de la province.

Cette mission fait suite aux attaques perpétrées le dimanche 08 mars 2020, dans lesdits villages par des personnes armées non identifiées.

La mission a présenté les condoléances, exprimé la compassion et le soutien du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE et du gouvernement aux populations meurtries. Elle a également apporté des réponses immédiates afin de faire face à la crise humanitaire créée par ces attaques.

La mission a noté et salué la forte solidarité des communautés qui ont apporté leurs soutiens aux familles des victimes dans l'esprit du vivre ensemble harmonieux qu'elles ont toujours entretenu en leur sein.

Le Gouvernement condamne fermement ces attaques et informe l'opinion que la justice s'est saisie du dossier.

Au-delà de la réponse d'urgence mise en œuvre par la mission, Son Excellence Monsieur le Président du Faso a instruit :

- une prise en charge diligente des besoins sanitaires, alimentaires, d'accès à l'eau et à des abris décents ;
- une sécurisation des localités concernées.

I.2. Au titre du ministère de la Santé :

- **un rapport** relatif au Plan de préparation et de riposte à une épidémie de COVID-19 au Burkina Faso.

Face à l'évolution de l'épidémie de pneumonie due au Coronavirus (COVID-19), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré cette épidémie comme une urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020. Afin de renforcer les capacités sanitaires de notre pays, un plan de préparation et de riposte à une épidémie de COVID-19 au Burkina Faso a été élaboré en concertation avec les ministères concernés, les partenaires techniques et financiers et les ONG intervenant dans le domaine de la santé publique. Il a pour objectifs :

- l'accroissement des capacités des intervenants dans la surveillance des points d'entrée ;
- la prise en charge des cas de COVID-19 ;
- la promotion des mesures de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures sanitaires et dans les communautés ;
- le renforcement de la coordination intersectorielle.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier pour une diligence et une célérité dans les réponses inscrites dans le Plan de riposte et un renforcement des campagnes d'information sur les bonnes pratiques de prévention.

Par ailleurs, il informe que le ministère de la Santé a entamé le processus d'identification des personnes ayant été en contact avec les sujets infectés.

Le Conseil des ministres invite également toute personne ayant été en contact avec eux de prendre attache avec les services désignés par le ministère de la Santé.

Il invite les populations au respect des mesures de prévention afin de relever collectivement ce défi de santé publique.

Un Conseil de coordination de la mise en œuvre du Plan de préparation et de riposte à une épidémie de COVID-19 est mis en place sous la très haute autorité du Premier ministre.

- **un rapport** relatif au report des évènements d'envergure au Burkina Faso.

Au regard de la confirmation le 09 mars 2020 de cas de personnes atteintes de COVID-19 au Burkina Faso et de la nécessité de limiter les risques de contacts directs de personnes, sources de grande propagation de germes, le Conseil a décidé de suspendre jusqu'au 30 avril 2020, tout évènement d'envergure sur l'étendue du territoire national.

Le Conseil appelle à un strict respect de la présente décision.

II. Communication orale

II. Le ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale a informé le Conseil que dans le respect de sa tradition de dialogue, une invitation a été envoyée à l'Unité d'action syndicale (UAS) en vue de reprendre les 10 et 11 mars 2020, la rencontre Gouvernement/Syndicats.

En réponse à cette invitation, l'Unité d'action syndicale a demandé le report de la réunion à une date ultérieure afin de se concerter et de se préparer pour les discussions.

Le gouvernement réaffirme sa constante disponibilité à trouver avec tous les acteurs dont les partenaires sociaux, dans un dialogue constructif, les solutions au développement du Burkina Faso.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

Officier de l'ordre national